OPQTECC
QUALIFICATIONS D'ENTREPRISES

Organisme de qualification
des Économistes de la construction
et des Programmistes

41 bis boulevard
de la Tour-Maubourg
75007 Paris

tél. 01 45 56 92 67
fax 01 44 18 35 26
www.opqtecc.fr
secretariat@opqtecc.org

Membre
de l'ICEC

CERTIFICAT DE QUALIFICATION PROFESSIONNELLE ANNÉE 2026

CERTIFICAT DÉLIVRÉ À	L'EFFET URBAIN	**CODE APE**	7022Z
N° DE SIRET	833 491 293 00035	**EFFECTIF**	4 à 7
FORME JURIDIQUE	SAS à associé unique	**CERTIFICAT NUMÉRO**	3582
REPRÉSENTÉ(E) PAR	Mme COHADON Pauline	**DATE DE 1ère OBTENTION DE QUALIFICATION**	28/05/2024
ADRESSE	12 rue Gabriel Lamé 75012 PARIS	**DÉBUT DE LA PÉRIODE QUADRIENNALE**	28/05/2024
		FIN DE LA PÉRIODE QUADRIENNALE	28/05/2028
TÉL / FAX		**VALIDE JUSQU'AU**	31/12/2026
EMAIL	pauline.cohadon@leffeturbain.com	**ASSURANCE(S)**	AXA 10203735504 val jusqu\'au 01/09/2026

Qualifications attribuées selon le Référentiel de Qualification de l'OPQTECC, de la Nomenclature et des fiches descriptives par domaines de qualifications

1A AMO A CARACTERES TECHNIQUE, JURIDIQUE, FINANCIER
- 1.1 CONDUITE D'OPÉRATION
  - 1.1.3 (A) Contrôle du projet – Contrôle des coûts et du calendrier
  - 1.1.3 (B) Contrôle du projet – Contrôle de la qualité
  - 1.1.5 (A+B) Assistance au choix du maître d'oeuvre avec remise de prestations – Analyse des candidatures et des offres et prestations (avec ou sans concours)

1C AMO EN PROGRAMMATION
- 1.9 PROGRAMMATION ARCHITECTURALE ET TECHNIQUE
  - 1.9 (A+B) Études préalables et Programmation
- 1.10 PROGRAMMATION URBAINE
  - 1.10 (A+B) Prospective préopérationnelle
  - 1.10 (C) Démarche d'accompagnement du projet urbain

COPIE CONFORME

DÉLIVRÉ LE : 10 Avril 2026

LE PRÉSIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'OPQTECC

LE TITULAIRE



Ce certificat est valable pour l'année en cours à l'exception de l'année de renouvellement où l'échéance est celle de fin de validité de la période quadriennale.
Vérification possible auprès de l'OPQTECC ou sur le site www.opqtecc.fr . Toute utilisation hors du délai de validité sera considérée comme frauduleuse. La délivrance du présent certificat de qualifications professionnelles ne dispense pas le qualifié d'être en règle de ses obligations, notamment d'assurances, pour l'exercice de sa profession.